



St Martin Loisirs
Assemblée générale ordinaire
du 24 octobre 2018 à 21h00

21 personnes présentes + 14 pouvoirs.

Le quorum étant atteint (12 personnes présentes au minimum), le président déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

Présentation du bilan de l'année écoulée par la secrétaire (voir feuille ci jointe).

Présentation du compte rendu financier par le trésorier (voir feuille ci jointe). Il laisse apparaître un bilan positif de 114,74 € et un solde global de 5374,64 €.

Adoption de ces comptes rendus à l'unanimité.

Renouvellement du tiers sortant du bureau : Alain BENOIST, Marylène FORGET, Geneviève AUDEBRAND.

Se présentent : Harald WERNER, Alain BENOIST, Marylène FORGET, Geneviève AUDEBRAND.

Ils sont élus au conseil d'administration à l'unanimité.

Le conseil d'administration se compose donc des 10 membres suivants (Marc LAMBOURG, Alain BENOIST, Marylène FORGET, Jean Pierre LEFORT, Alain THROMAS, Patrick ROBERT, Geneviève AUDEBRAND, Claude HIPEAU, Chantal FAIDY, Harald WERNER) qui décident de reconduire Alain BENOIST, Marylène FORGET dans leurs fonctions respectives.

Le bureau pour 2018-2019 est constitué comme suit :

Président	M. LAMBOURG Marc	Vice-président	M. LEFORT Jean Pierre
Trésorier	M. BENOIST Alain	Trésorier adjoint	M. THROMAS Alain
Secrétaire	Mme FORGET Marylène	Secrétaire adjoint	M. ROBERT Patrick

Le prix des cartes d'adhérents est maintenu à 10,00 €. Les non-adhérents désirant participer à certaines activités devront s'acquitter d'une quote-part supplémentaire correspondant à la moitié du prix de la carte (sortie récréative par exemple).

Prévisions d'activités pour 2018-2019

- **Chauffe du four à pain pour 2019 :**

20 janvier	17 février	17 mars	28 avril	19 mai (fête du pain)
9 juin	22 septembre	20 octobre	17 novembre	22 décembre (pains de Noël)

Pas de chauffe en juillet et en août, mais repas au four le **dernier dimanche de juillet sous Tivoli (seul repas de l'association)**.

Rappel : lors des chauffés du four, il est proposé une dizaine de pains cuits au four. Si la demande est plus importante, il sera possible d'augmenter le nombre de pains (commandes à faire avant le vendredi précédent). **Attention il faudrait apporter les plats à cuire (à base de viandes) avant 10 h. Faire un rappel par messagerie quelques jours avant le jour de chauffe.**

- **Randonnées pédestres : Les circuits seront définis lors de la réunion du mercredi 5 décembre 2018** (salle de Fiol à 20h30).

6 janvier	3 février	10 mars	7 avril	12 mai	9 juin
29 juin (nuit) Avec repas	Juillet-Août Pas de rando	8 septembre Ile de Ré	6 octobre	10 novembre	8 décembre

- **Les marches du samedi après-midi** continuent comme l'an passé en alternance sur les 3 sites (voir calendrier)
- **Ballades en vélo :**

Circuits de 20 à 25 km ou en fonction du temps pour les circuits plus difficiles. Les sorties se termineront par un moment de convivialité. Les déplacements se feront en covoiturage avec les vélos.

Création de l'activité acceptée à l'unanimité

Les circuits seront définis lors de la réunion du mercredi 28 novembre 2018 (salle de Fiol à 20h30).

24 mars	6 avril	5 mai	23 juin
8 septembre Ile de Ré	Juillet-Août Pas de rando	13 octobre	3 novembre

- **Sortie Bowling :**

Vendredi 23 novembre 2018 en soirée
Vendredi 22 novembre 2019 en soirée

- **Participation au Téléthon :**

Samedi 8 décembre 2018 (vin chaud)

- **Marché de Noël :**

Le 14 décembre 2018 (St-Martin Loisirs vendra du vin chaud et la section loisirs créatifs propose de vendre des carnets, divers fabriqués le mercredi soir...).

Nouveauté : les marcheurs du samedi proposent de vendre du potage.

Proposition d'utiliser des gobelets recyclables marqués au nom de l'association pour la vente. **(Accord de l'AG avec une abstention).**

Marc possède 2 devis pour 250 gobelets:

Graphic : 429,00 €

Internet : St-Etienne 246,00 €

Pour 2019, le marché de Noël aura lieu 13 décembre.

- **Circuit de Pâques** (chasse aux œufs) : **21 avril 2019** (participation conjointe avec l'APE).

- **2 sorties d'une journée sont envisagées**

1. **Le 2 juin 2019 : vers les châteaux de Touraine**

Suite aux 3 propositions de Marc la solution Ambroise, Clos Lucet est retenue

(Visite de la ville d'Ambroise en petit train, visite du château, repas renaissance, visite du château de Clos lucet)

2. **Le 29 septembre 2019**

Musée du Cormenier le matin puis l'après-midi visite libre de la vallée des singes.

- **« Les talents de St-Martin » : 15 et 16 juin 2019**

Exposition de toutes les activités créatives des personnes résidants sur la commune de St-Martin de St-Maixent (peintures, sculptures, cartonnages, couture, objets divers...).

- **Repas inter associatif : 25 Août 2019.**

- **Il est décidé**, sur la proposition de Marc, **de supprimer définitivement le repas du mois d'octobre.**

- **Informations diverses** :

Point sur les assurances: l'association couvre ses membres au tiers (responsabilité civile) pendant les activités, donc pour les dommages provoqués par les membres, mais en aucun cas pour les dommages aux adhérents eux-mêmes (individuelle accident).

Le Tivoli est à la disposition des membres qui en feraient la demande, contre une participation financière (les détails seront étudiés en CA).

Le **CRENSOA** organise une exposition de loisirs créatifs les 18 et 19 mai 2019 à l'abbaye de St-Maixent et invite les associations des communes environnantes, dont les loisirs créatifs de St-Martin Loisirs.

Marc a proposé à la mairie, qui était intéressée, pour attirer du monde à l'expo, de grouper la fête de l'école, l'expo de juin, un vide grenier, un concours de pétanque... à l'école et autour du stade.

Mais les autres associations paraissent peu intéressées.

Marc a proposé à l'association d'organiser, pour les clubs environnants, une randonnée pédestre pour faire connaître la commune (parcourir les hameaux de St-Martin).

Les membres devraient organiser, accueillir approvisionner et sécuriser.

Devant le peu d'enthousiasme le projet est abandonné.

Prochaine A.G. prévue le mercredi 27 octobre 2019

« SAINT-MARTIN LOISIRS »
79400 - SAINT-MARTIN de SAINT-MAIXENT

<http://saint-martin-loisirs.fr>